

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 12/12/2016

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-CARME Elisabeth, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints, DALLOZ Sylvie, DURIF Joël, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, VERNEREY Samuel.
Absentes excusées:	PERRIER Marianne, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth.
Auditeurs libres :	Mme Suzette GRUET-MASSON et M. René GRUET-MASSON
Secrétaire de séance :	ARBEZ-CARME Elisabeth

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 24/11/2016 qui est approuvé à l'unanimité.

I. DECISIONS MODIFICATIVES : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

A) BUDGET COMMUNAL

M. le Maire fait part des dépassements sur diverses lignes budgétaires et en précise les raisons. Considérant qu'il convient de régulariser avant la fin de l'année 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

Compte 022 D: (Dépenses imprévues de fonctionnement)	- 10 000.00 €
Chapitre 011 : Charges à caractère général	8 105.00 €
Compte 61551 D : (Entretien matériel roulant)	+ 845.00 €
Compte 6236 D : (Catalogues et imprimés)	+ 1 851.00 €
Compte 6281 D : (Concours divers - cotisations)	+ 376.00 €
Compte 6288 D : (Autres services extérieurs)	+ 3 024.00 €
Compte 6283 D : (Frais nettoyage des locaux)	+ 982.00 €
Compte 63512 D : (Taxes foncières)	+ 1 027.00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	400.00 €
Compte 6454 D : (Cotisations ASSEDIC)	+ 400.00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	1 495.00 €
Compte 73925 DF (014) (Fonds de péréquation intercommunal et communal)	+ 1 495.00 €

Chapitre 012 : Mouvements de compte à compte	8 402.00 €
Compte 6413 D : (Personnel non titulaire)	- 3 752.00 €
Compte 6453 D : (Cotisation caisse retraite)	- 4 650.00 €
Compte 6411 D : (Personnel titulaire)	+ 5 726.00 €
Compte 6451 D : (Cotisations URSSAF)	+ 2 676.00 €

Compte 020 D: (Dépenses imprévues d'investissement)	- 14 342.84 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	14 342.84 €
Compte 2112 D : (Terrains de voirie)	+ 600.00 €
Compte 2151 D : (Réseaux de voirie)	+ 12 467.84 €
Compte 21531 D : (Réseaux d'adduction d'eau)	+ 400.00 €
Compte 21568 D : (Autres matériel et outillage Incendie)	+ 605.00 €
Compte 2183 D : (Matériel de bureau)	+ 270.00 €

Par ailleurs, M. le Maire propose de voter un crédit à hauteur du quart des crédits d'investissement inscrits au budget 2016, comme la loi l'y autorise, afin d'assurer d'éventuelles dépenses d'investissement en attendant l'adoption du budget primitif 2017.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit sur le chapitre 21 d'un montant de 50 908.71 € et autorise M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite de ce crédit, avant le vote du budget primitif 2017.

B) BUDGET DE LA MAISON DE L'ENFANCE

Il en est de même pour des lignes budgétaires du budget annexe de la Maison de l'Enfance.

Après précisions données par M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

Compte 022 D: (Dépenses imprévues de fonctionnement)	- 10 000.00 €
	10 000.00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	
Compte 6413 D : (Personnel non titulaire)	+ 5 625.00 €
Compte 64168 : (Autres)	+ 1 283.00 €
Compte 6451 D : (Cotisations URSSAF)	+ 1 883.00 €
Compte 6453 D : (Cotisations caisse retraite)	+ 305.00 €
Compte 6455 D : (Cotisations assurances personnel)	+ 904.00 €

Afin de pouvoir également assurer d'éventuelles dépenses d'investissement en attendant l'adoption du budget primitif 2017 de la Maison de l'Enfance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit sur le chapitre 21 d'un montant de 2 000,00€ et autorise M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite de ce crédit, avant le vote du budget primitif 2017.

II. COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE : MODIFICATION STATUTAIRE

M. le Maire informe l'assemblée qu'en date du 07/12/2016, le Conseil Communautaire a voté les modifications statutaires consécutives à la loi portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Il précise que les communes sont également soumises à approbation.

Cette loi renforce l'intégration des communautés de communes et attribue de nouvelles compétences obligatoires en étendant la liste de leurs compétences optionnelles (3 au minimum doivent être exercées).

Les compétences obligatoires confirmées et retenues dans les statuts sont:

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique dans les conditions prévues par la loi. : Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaires ; promotion du tourisme.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte des déchets ménagers et assimilés.

Toutes devant être d'intérêt communautaire,

Les compétences optionnelles quant à elles sont les suivantes :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire
- Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire,
- Action sociale d'intérêt communautaire,
- Construction, entretien et gestion du fonctionnement d'équipements structurels et sportifs d'intérêt communautaire.

Des compétences facultatives ou supplémentaires pourront être retenues ultérieurement et après débats avec les communes. Seule la compétence SPANC est intégrée à ce jour dans ce groupe.

Les compétences PLU, eau assainissement ne sont pas intégrées pour l'instant.

Suite à une présentation détaillée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet de statuts modifiés et autorise M. le Maire à signer les documents y afférents.

III. COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE : FONDS DE CONCOURS A L'INVESTISSEMENT :

M. le Maire fait part du souhait de la Communauté de Communes de solder les sommes restant dues aux communes, au titre du fonds de concours à l'investissement 2015.

Il est ainsi proposé de solliciter la somme de 947.00 € au remplacement des huisseries de l'appartement situé au-dessus du garage communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, confirme l'utilisation pré-citée de l'attribution du fonds de concours 2015 et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

IV. SEMCODA : PARTENARIAT AVEC COMMUNE - APPROBATION DU PROGRAMME

M. le Maire présente le projet actualisé de la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA), qui consiste en la construction de 12 logements au sein du lotissement "Le Gitalet" :

- 7 logements locatifs
 - 1 T2 collectif, financé par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)
 - 1 T3 individuel, financé par un prêt locatif à usage social (PLUS)
 - 5 T3 collectifs, financés par des prêts locatifs sociaux (PLS)

- 5 logements individuels destinés à l'accession sociale à la propriété
 - 5 T3 (chacun présentant une surface habitable d'environ 68 m² à laquelle s'ajoutent une surface annexe et un garage boxé), financés par des prêts sociaux location-accession (PSLA).

Pour ce faire, M. le Maire rappelle le projet de cession à la SEMCODA des terrains communaux cadastrés Section AK n° 72p et 74p et Section AL n° 412 pour un prix total de 251 000 € conformément à la délibération N°65 du 29 octobre 2015.

Afin de faciliter la réalisation de cette opération et accompagner la SEMCODA dans ses missions au service du logement social, la commune participera à la prochaine augmentation de capital de SEMCODA pour un montant de 55 000 € et se verra attribuer des parts sociales pour un montant égal à cette participation.

La valorisation foncière nette pour la commune s'établira donc à 196 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable au projet de construction proposé par la SEMCODA selon le descriptif ci-dessus et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour effectuer les formalités nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne en outre son accord pour participer à la prochaine augmentation de capital de la SEMCODA à hauteur de 55 000 € et mandate M. le Maire pour réaliser les opérations juridiques et financières.

V. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PLATEAU DES ROUSSES : RAPPORT ANNUEL 2015

Mme Sylvie MICHAUD, Vice Présidente du SIE du Plateau des Rousses, dresse le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service en eau potable.

Le territoire desservi se compose de 6 communes (Bois d'Amont, Lajoux, Lamoura, Les Rousses, Prémanon et Septmoncel) et représente 7 710 habitants.

L'eau provient du Lac des Rousses.

Entre 2014 et 2015, il est à noter une augmentation de 0.31 % du nombre d'abonnés, de 3.34 % du volume mis en distribution et une hausse du volume facturé de 8.8 %. La consommation moyenne par abonné est de 114 m³.

Le réseau de distribution présente un linéaire de 218,634 km et une capacité de production de 6 000 m³.

Tarification : le prix est de 2.53 € TTC / m³ pour une facture de 120 m³, soit une augmentation de 5.47 % par rapport à 2014.

Le taux de conformité des prélèvements est de 100 %, selon les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Quant aux indicateurs de performance, une amélioration est à souligner :

	2014	2015
Rendement du réseau de distribution (%)	76,20 %	77,60 %
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	2,94	2,69
Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/j)	2,40	2,33

Investissements : La collectivité a engagé 1 416 604 € de travaux au cours de l'année 2015 dont 79 560 € de subventions accordées.

Le SIE n'a aucune dette.

Le programme de travaux 2016 du Syndicat se monte à 993 364,88 € dont 268 728,48 € affectés à Septmoncel pour alimenter le lotissement Le Gitalet et détourner les conduites principales d'adduction et de distribution.

Le projet à l'étude pour 2017 concerne l'optimisation de la filière de traitement de l'usine de production d'eau potable des Rousses, pour un montant prévisionnel de 1 000 000 €.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport *-il en apprécie la qualité et la lisibilité -* et précise qu'il est consultable au secrétariat de mairie.

Par ailleurs, les compte-rendus de réunion du Syndicat sont enregistrés sur le site internet de la Commune des Rousses.

Mme Sylvie MICHAUD attire l'attention sur le fait que le n° d'appel d'urgence est inscrit sur les factures et qu'une information sur la télé-relève apparaîtra sur la facture de janvier permettant de suivre la consommation individuelle en temps réel.

VI. CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX

M. le Maire fait part de l'occupation du grenier du Presbytère à usage de salle de musculation, par le Club de Foot de Septmoncel et souhaite mettre à jour la convention liant la collectivité à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet de convention définissant les règles d'occupation des locaux et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

VII. QUESTIONS DIVERSES

A) CEREMONIE DES VOEUX DE LA MUNICIPALITE

Elle aura lieu le dimanche 15 Janvier 2017 à 17 h 00 à la Salle des Fêtes.

B) PROJETS AGRICOLES

M. le Maire fait état de plusieurs demandes qui concernent un élevage caprin, un élevage ovin, un besoin de 8 à 10 ha de terrain pour une activité annexe de garde de chevaux, et un projet de fromager du Bleu de Septmoncel durant l'été.

C) PASSAGE DU TOUR DE FRANCE

Le samedi 8 juillet 2017 se déroulera l'étape 100 % jurassienne du Tour de France : Dole - Station des Rousses.

M. Alain MOYAT qui a assisté à une réunion de présentation de cette étape, précise le tracé de l'arrivée :

Saint-Claude - Lacets de Septmoncel - La Cernaïse - La Recula - Le Manon - Les Selmembers - Lamoura - Arrivée La Serra.

Séance levée à 22 h 30

Affiché le 16 décembre 2016

Le Maire,


Raphaël PERRIN

